



Banque et Justificatif de domicile

Par Edelamb

Bonjour !

Je suis actuellement au xxxxxx et je viens de déménager de Lyon vers Montpellier.

De bonne foi, j'ai voulu mettre à jour ma nouvelle adresse en envoyant une facture de téléphone mobile à ma nouvelle adresse, comme autorisé par la Loi depuis 2016.

Pourtant, ma conseillère bancaire m'affirme que les règles de sa banque ne lui permettent pas de mettre à jour mon adresse car la facture concerne un téléphone mobile.

Ont-ils le droit de refuser ce que la Loi autorise ? Que faire dans ce cas ?

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous devez fournir un autre justificatif accepté par votre banque.

En attendant faites suivre votre courrier.

Par Edelamb

Super, c'est ce que j'ai fait via un certificat d'hébergement de mon compagnon, je souhaite simplement savoir ce qu'en dit la Loi précisément. C'est pour cela que j'ai posé ma question sur forum-juridique.

Je vous remercie néanmoins pour votre précédente réponse quand bien même elle manque de précision.

Par yapasdequoi

Les banques définissent leurs propres critères. La loi ne peut rien pour vous dans ce cas.